

St-Denis-5 octobre 2015

"Liaison nationale Trains"

VO 250: Ne rendez pas les accusés de réception !

Le 15 octobre 2015, la direction veut mettre en place une nouvelle version de la VO250. Outre son nouveau format copié sur les documents des ADC avec des fiches d'applications, cette nouvelle version contient également d'autres changements de fond qui peuvent être lourds de conséquence pour les ASCT.

Une action menée par SUD-Rail depuis plus d'un an

SUD-Rail était intervenu pour que soit corrigé les interprétations possibles et les contradictions internes à la VO250 mais également entre la VO250 et les documents sources. Bien que certaines de nos remontées aient été prises en compte, il reste encore beaucoup trop d'incompréhensions et de contradictions dans ce document qui devrait être limpide.

Lors des groupes de travail sur cette nouvelle version, SUD-Rail a déjà prévenu DDT des erreurs figurant dans ce document, mais visiblement, ces erreurs n'en sont pas ! Nous constatons qu'il s'agit une nouvelle fois pour la direction de faire circuler des trains coûte que coûte, sans se soucier de la sécurité des circulations, des personnels et des usagers.

Ce refus de répondre clairement aux questions que nous avons soulevées permet surtout à la direction de se protéger en cas d'incident ou d'accident en faisant porter toute les responsabilités sur le dos des ASCT.

*Ignorer un problème
est encore le plus sûr moyen
de le résoudre.*



**Une direction qui ne remplit pas ses obligations de formation
et qui se décharge sur les ASCT.**

Encore une fois, la direction refuse de former les agents de peur d'avoir à apporter des réponses. Dans le même temps, elle force les ASCT à signer des accusés de réception avec une mention qui précise que nous avons pris connaissance de ce document alors que de nombreux questionnements persistent et que nous ne disposons d'aucun temps pour en prendre correctement connaissance exerçant ainsi un véritable transfert de responsabilités au détriment des ASCT !

Pour SUD-Rail, cette situation est toujours inacceptable, et la direction doit revoir sa copie. Nos questions doivent être posées mais surtout des réponses doivent y être apportées. La liaison nationale des ASCT SUD-Rail a donc décidé de déposer une DCI en exigeant :

- la suspension de la distribution de la VO 250 dans les établissements et la reprise du dialogue dans le cadre de la CFHSCT.
- Par la suite, la consultation des CHSCT en Régions sur la nouvelle version de la VO 250.
- Des réponses sur les questions que cette version de la VO 250 soulève encore en terme de sécurité, de responsabilités pénales, et sur les fondamentaux du métier d'ASCT.
- La mise en place de formations, le moment venu, pour expliquer aux ASCT, les nombreuses modifications qui auront été faites dans la VO 250, afin que ceux-ci puissent réellement en prendre connaissance et les assimiler.

Afin de se protéger pour que la responsabilité juridique des ASCT ne soit pas la seule engagée, SUD-Rail appelle tous les agents à ne pas rendre les accusés réceptions ou à minima à rayer la mention stipulant que l'on reconnaît avoir pris connaissance du document.

